RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-PIERREVILLE

(Ardèche)

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 JUILLET 2020

Le vingt quatre Juillet deux mil vingt à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Pierreville, sous la présidence de Florent DUMAS, Maire.

Présents : Guillaume BARRAS, Philippe BAY, Christian BERTHIAUD, Georgette CHAREYRE, Florent DUMAS, Guillaume LEYRAL, Marie-Françoise PERRET, Pierre TISSIER, Damien TORTI, Gabriel VABRES, Dolorès VIALLE, André VINCENT et Dorian VOLLE.

Excusées: Tania RISSON (procuration à André VINCENT)

Céline ROUVEYROL (procuration à Florent DUMAS)

Secrétaire de Séance : André VINCENT

En ouverture de séance, le maire Florent DUMAS présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 26 juin 2020
- Pour délibérations :
 - 1 : Vote du budget général 2020
 - 2: Vote du budget lotissement 2020
 - 3 : Demande de dégrèvement sur loyer
- Questions diverses

> Approbation du procès-verbal du 26 juin 2020

Le Maire, Florent Dumas, rappelle et commente point par point les délibérations du dernier conseil.

Après en avoir délibéré, aucune remarque en résultant, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Vote du budget Général 2020

Le Maire rappelle, en premier lieu, l'élaboration du budget primitif qui constitue la première décision budgétaire prise par le conseil pour l'année considérée.

Le maire, vu les propositions faites lors des différentes réunions avec la commission des finances, expose au conseil municipal le budget primitif 2020 du budget général, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et propose de revenir plus en détail sur les opérations d'investissement.

Il précise à nouveau l'ensemble des crédits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la commune et les investissements prévus, le budget communal.

Les opérations d'ordre devant être impérativement équilibrées, le percepteur sollicite, par un jeu d'écriture, une simple modification pour corriger cette anomalie.

Le budget est équilibré, tout en s'inscrivant dans la continuité de la mandature précédente : un excédent de fonctionnement a permis d'être affecté en partie à l'investissement pour la couverture de son déficit, y compris les restes à réaliser. Malgré un gros déficit d'investissement, la situation se stabilise, la dette baisse (légèrement) et les charges quotidiennes à caractère général sont assurées.

Une gestion saine et prudente permettra, dans le respect de l'équilibre des sections obligatoires de préserver la capacité d'épargne et de prévoir les dépenses récurrentes.

Les programmes d'investissement, pour les mois à venir, portés au budget 2020 ont été budgétés : travaux de voirie, déplacement de recharge de la borne électrique, matériel informatique et projet école numérique, aménagement de la cour de l'école, restauration du monument aux morts, embellissement du village, travaux divers dans logements communaux, aménagement du local technique.

Le maire rappelle qu'au vu de l'avancement de l'année, il est possible que certaines opérations ne soient pas réalisées, il s'agit bien d'un budget primitif et que l'on peut parler de budget de transition en cette année particulière.

Après avoir entendu toutes les observations sur le budget primitif 2020, le maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020, présenté par le maire, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :			
Dépenses	812 600.00 €	Recettes	582 085.82 €
		Excédent reporté	230 514.18 €
Total :	812 600.00 €	Total	812 600.00€
Investissement :			
Dépenses	228 522.48 €	Recettes	385 248.00 €
Restes à réaliser	9 468.40 €		
Déficit reporté	170 321.12 €	Restes à réaliser	23 184.00€
Total	408 432.00 €	Total	408 432.00 €

> Point 2 : Vote du budget lotissement 2020

Le maire expose au conseil municipal le budget prévisionnel 2020 du budget lotissement. Il rappelle que ce budget annexe au budget général perdurera tant que l'opération de vente des lots ne sera pas achevée.

Après avoir entendu toutes les observations sur le budget 2020, le maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **14 voix pour et 1 abstention**, adopte le budget primitif 2020 du budget lotissement, présenté par le maire, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement:			
Dépenses	70 249.18 €	Recettes Excédent reporté :	64 304.94 €/ 5 944.24 € 70 249.18 €
Investissement :			
Dépenses Déficit reporté	64 304.94 € 64 304.94 €	Recettes	128 609.88 €
Total	128 609.88 €	Total	128 609.88 €

> Point 3 : Demande de dégrèvement sur loyer

Le maire explique au Conseil Municipal avoir rencontré M. MICANEL, locataire de l'appartement communal situé « 21 Place du Clot ».

M. MICANEL a expliqué (factures à l'appui) à M. le Maire avoir rencontré de nombreuses difficultés durant l'hiver 2019/2020 liées à des pannes répétées de chaudière.

Ainsi, le locataire a connu des pannes de Chauffage et d'eau chaude sur plusieurs jours d'affilé et de manière récurrente. De plus, ces dysfonctionnements ont entrainé une consommation excessive de fioul sans pour autant réussir à chauffer l'appartement.

Vu les désagréments rencontrés par le locataire, sanitaires et financiers, le Maire propose d'appliquer un loyer d'un montant mensuel de 254 € au lieu de 450 €, pour les mois d'août et septembre 2020, en dédommagement des désagréments subis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'appliquer un loyer de 254€ sur les mois d'août et septembre 2020 à M. MICANEL, locataire, et charge le Maire d'informer la Trésorerie.

Questions diverses

Le Maire informe le conseil de la réception de candidatures à étudier, relatives au poste comptable (agent de catégorie B) et d'assistante vie scolaire en contrat aidé.

Pour remplacer une salariée en congé, un contrat est en cours de signature pour effectuer les ménages au mois d'août en emploi saisonnier.

- Marie Françoise PERRET, première adjointe, souhaite l'intervention d'un(e) responsable financier(e) de Val Eyrieux pour l'approfondissement des données financières relatives à la fiscalité mise en place par la Communauté de communes.
- Dans un courrier adressé au Maire, Monsieur Livolant souhaiterait un emplacement spécifique pour entreposer des vélos à assistance électrique dont il propose la location.

Les membres du conseil pensent que cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public peut engendrer une gêne pour la circulation et les accès en créant un précédent ; un courrier lui sera adressé par Monsieur le Maire.

 Marie Françoise PERRET porte à la connaissance du conseil que le 12 août à partir de 9H30,un rendez-vous informel est fixé avec Philippe GAREL et Flore VIGNE, délégués à la fondation du patrimoine, et Martine MORON qui représentera l'architecte des Bâtiments de France, pour donner leur avis sur l'état du château de la Tour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.